



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TÉLÉCOPIE : 05.49.24.63.32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers
Art. L.451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

N° 2014/170V0649

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire :

Communauté d'agglomération du Niortais

2 - Date de réception de la demande d'avis :

15 septembre 2014

3 - Situation du bien : MAUZE SUR LE MIGNON

- adresse : Fief Saint Croix

- références cadastrales : Sections ZA n°164 pour 1 519 m², ZA n° 165 pour 6 266 m², ZA n°163 pour 1 481 m², ZA n°162 pour 244 m², ZA n°161 pour 1 611 m², ZA n°160 pour 64 m², ZA n°159 pour 692 m², ZA n°158 pour 30 m², ZA n°157 pour 929 m², ZA n°155 pour 1 858 m², ZA n°156 pour 24 890 m², ZA n°151 pour 221 m², ZA n°150 pour 584 m², ZA n°143 pour 315 m² et ZA n°148 pour 36 053 m². Soit un total de 76 757 m².

4 - Description sommaire :

Ensemble industriel composé de 5 bâtiments :

- Bureaux : partie en dur et une partie en Algéco comprenant 10 bureaux, sanitaires, salle de réunion et archives.
- Atelier Industrie : Construction de grande superficie avec charpente métallique, murs simple bardage tôle et portails électriques.
- Atelier vernis : charpente métallique, murs en simple bardage tôle.
- Entrepôts de stockage : construction ancienne avec charpente métallique, murs simple bardage tôle.
- Bureaux : Bâtiments anciens comprenant banque d'accueil, bureaux et salle de réunion.

Grand terrain constructible de 24 890 m².

5 - Réglementation d'urbanisme- plus ou moins-value :

en zone UE au PLU

Situation relative aux prescriptions des articles R.1334 -14 à R.1334 -19 du code de la santé publique :

La présente évaluation est effectuée en fonction des données du marché, sans tenir compte des coûts d'enlèvement de l'amiante si l'existence de cette matière était révélée.

Etat parasitaire :

La présente évaluation est effectuée en l'absence de toute attestation constatant l'état sanitaire et parasitaire de l'immeuble.

6 - Situation locative :

libre

7 - Conditions de la vente :

Procédure amiable

8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale actuelle de l'ensemble immobilier est estimée à 500 000 €

9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 29 septembre 2014

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le Responsable de la Politique Immobilière de l'Etat

Eric BONNEMAISON

